Cahiers Africains de Rhétorique

ISSN 2790-6108 | E-ISSN 2790-6116

AVIS DE LICENCE / LICENCE NOTICE

Version accompagnée de cet avis : 3 octobre 2026

CC BY-NC-ND 4.0

Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Avec l'autorisation déclarée par la revue au nom des titulaires des droits, cette version est proposée sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International.

Vous pouvez partager le document, sans usage commercial, en citant les auteurs et la revue, en indiquant la source et en fournissant un lien vers la licence. Cette licence ne permet pas de diffuser une version modifiée du document.

Les autorisations valablement accordées lors des diffusions antérieures, notamment sous CC BY-NC 4.0, restent applicables et ne sont pas retirées par cet avis. Les mentions antérieures figurant dans les pages originales ci-après sont conservées à titre historique.

Les auteurs conservent leurs droits. Le contenu scientifique et la pagination des pages originales sont intégralement préservés.

ENGLISH

With the journal's stated authorization from the rights holders, this version is offered under CC BY-NC-ND 4.0. You may share it for noncommercial purposes, crediting the authors and journal and linking to the licence. Distribution of modified versions is not permitted under this licence.

Permissions already validly granted for earlier distributions, including under CC BY-NC 4.0, remain in force. This notice does not revoke them. Earlier licence statements in the following original pages are retained as historical information. The original scientific content and printed pagination are preserved.

Texte de la licence / Licence terms

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Magana N'zassa ou la parole plurielle : le pouvoir des mots

Hilaire Bohui Djedje[1]
Université Félix Houphouët-Boigny – Cocody / Côte d'Ivoire
hilairbohui@yahoo.fr

Reçu : 10/09/2025, Accepté : 12/11/2025, Publié : 30/12/2025

Financement : Aucun financement n'a été reçu pour la réalisation de cette étude.
Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.
Anti-plagiat : cet article a un taux de 3 % vérifié par Plagiarism Chercher X.

Résumé : Par son pouvoir vectoriel du vécu social de l'être humain, la parole dit et fait le monde qui la configure à son retour. A ce titre, elle se déploie sous une infinité de modalités opérationnelles qui interpellent sur son/ses statut(s). La communication se propose de mettre en partage quelques expériences de la parole dans diverses situations d'interactions. Ce faisant, elle rappelle que sous le prisme de sa phénoménologie, la parole est infiniment plurielle et toujours articulée à des enjeux, même là où il ne semble y en avoir aucun à priori. La parole méta-religieuse, celle dédiée à la libation, la parole profane et la parole publique sont les « cas d'étude » de la communication.

Mots clés : Pouvoir, Mots, Communication ordinaire, Présupposition, Religion

Magana N'zassa or the plural speech: The Power of words

Abstract: Through its vector power of human being's social experience, speech tells and makes the world that configures it in return. As such, it unfolds in diverse operational modalities that question its status(es). The purpose of this paper is to share some speech experiences in interaction situations. In so doing, it reminds us that, under the prism of its phenomenology, speech is infinitely plural and always linked to challenges, even where there seem to be none a priori. Meta-religious speech, speech dedicated to libation, profane speech and public speech are the "case studies" of this communication.

Keys words: Power, Words, Ordinary communication, Presupposition, Religion

[1] **Comment citer cet article** : Bohui Djedje H., (2025), « Magana N'zassa ou la parole plurielle : le pouvoir des mots », Cahiers Africains de Rhétorique, Vol 4, n°2, pp.31-43

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Propos liminaires

Monsieur le Directeur Général de l'ENS, parrain du colloque sur « La parole dans tous ses états » ;

Chers participantes et participants.

C'est un réel plaisir pour moi de me retrouver avec vous, dans cette assemblée de doctes et spécialistes de champs disciplinaires et de méthodes d'analyses par lesquels se construit le sens et ses effets sur le thème de la parole.

L'échange que je vous propose a pour thème : ***Magana N'zassa ou la parole plurielle : le pouvoir des mots.***

A travers ce thème, mon but est de revisiter avec vous le pouvoir des mots à partir de certains faits de discours ; les questionner pour en révéler les implications et les enjeux. Cela commence par le titre de la communication elle-même.

« Magana N'zassa » est formé de deux termes en langues africaines. L'un, « Magana » signifie parole en haoussa (langue parlée au Niger, Nigéria, Cameroun, Mali, etc.), et l'autre, « N'zassa », de la langue agni (Est de la Côte d'Ivoire) qui exprime l'idée de mélange, un assemblage unifiant d'étoffes de textures et de couleurs différentes. *Magana N'zassa* peut donc être traduit par paroles éparses, portant sur différents sujets agrégés en apparence, mais qui entretiennent un continuum structurant facteur d'unicité. En effet, c'est ce principe qu'adopte la communication. Car mon corpus est constitué de divers faits de discours qui, à priori, n'ont pas de lien « organique » entre eux.

Introduction

Magana N'zassa[2] **ou la parole plurielle : le pouvoir des mots.**

Ferdinand De Saussure dans les *Cours de linguistique générale* (1916) établit une double différence entre langage et langue d'une part ; entre langue et parole d'autre part. En simplifiant sans doute à l'extrême, on peut en retenir que le langage est une faculté intrinsèque de l'être humain qui lui permet de produire des sons articulés, c'est-à-dire au fond, des sons passibles de calculs interprétatifs parce que dotés de sens par immanence.

La langue, elle, est un système de signes codifié à l'usage d'un groupe social, et la parole, la modalité opérationnelle utilisée par chaque individu du groupe social engageant la langue dans un échange communicatif avec les autres membres du groupe. La parole saussurienne correspond donc à l'énonciation au sens de Benveniste (1974 :80), à savoir « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation », laquelle est constitutive de fait de discours. Quels sont donc les faits de discours au cœur de la communication ?

[2] Magana. Revue du Grenier des savoirs. L'analyse du discours dans tous ses sens. Volume 1, numéro 2, 2024. Ma collègue Bosson Bra Djérédou a fait du N'zassa le centre de ses recherches depuis ces dernières années. Dans son ouvrage intitulé *Une étude pragmatique du français ivoirien dans des œuvres romanesques d'Ahmadou Kourouma et de Jean Marie Adiaffi*, elle instruit la problématique de l'écriture N'zassa.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

Ils s'organisent sous trois formes. La première catégorie comprend les paroles méta-religieuses ou parareligieuses et bibliques. La deuxième est faite de paroles cultuelles, avec, à titre « d'exemple » l'allusion à la parole de libation. Enfin, la troisième catégorie est centrée sur les paroles profanes ou ordinaires.

1. Paroles parareligieuses et bibliques

La parole parareligieuse ou méta-religieuse est tout énoncé portant sur le thème de la religion à la fois comme institution et pratique sociale. Je livre à ce propos, une lecture d'un avertissement de Cheick Anta Diop sur la religion. Ce qui amène à savoir ce qu'est la religion.

1.1. Position du problème

« Ensemble de croyances, de dogmes et de pratiques établissant les rapports de l'homme avec le divin, le sacré » (Dictionnaire Poche Larousse, 2019, p.696), la religion est l'aveu, par le croyant, de son allégeance consentie vis-à-vis de Dieu sur la base de la FOI, celle-ci étant, selon l'Apôtre Paul dans Hébreux 11-1 « une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas ». Cette alliance avec Dieu omnipotent, omniscient et omniprésent peut devenir passionnelle au point d'être inaccessible à la raison, et se muer ainsi en addiction sous le couvert de la religion. Karl Max dit à ce propos que : « La religion est l'opium du peuple » (Krakré Koudou. Sortons du conditionnement ! Mary Bro Foundation Publishing, p.16). En effet, le principal effet du conditionnement de masse qu'opère la religion sur les fidèles est sans aucun doute la dilution fort prononcée pour beaucoup, de leur capacité de mise en question du fait religieux. Ainsi, il est très fréquent que toute tentative visant à appeler à une pratique religieuse avec discernement, ou à un questionnement sur la religion soit perçue comme un blasphème susceptible de provoquer, *a minima*, le braquage de nombre de fidèles contre le « fauteur de trouble ».

Ce constat ne vaut pas que pour les fidèles intellectuellement peu éclairés. On en prend également toute la pleine mesure parmi l'élite intellectuelle africaine infestée de talibans, de fondamentalistes et autres salafistes revêtus des oripeaux de fantassins d'un Dieu-père fouettard. Or en matière de processus cognitif, tout braquage est toujours une forme d'autarcie inhibitrice de toute action de progrès à la fois pour la personne braquée, mais aussi pour la société dans son ensemble. Il ne s'agit pas là d'un détail banal lorsqu'on se situe dans une démarche stratégique de masse visant une transformation des mentalités vers un idéal de société. Car pour un corps social donné, l'adhésion populaire consentie à une initiative de transformation est le moteur du changement qualitatif souhaité.

C'est sans doute la pleine conscience de cette réalité qui amène Cheick Anta Diop à inviter quiconque est engagé dans la quête de changement qualitatif de la société impliquant les populations à faire preuve de circonspection dans l'approche de la question religieuse. Dans le tome 1 de son ouvrage *Nations nègres et culture*, Cheick Anta Diop prévient ainsi : « Je pense que tout Africain sérieux qui veut être efficace dans son pays à l'heure actuelle évitera de se livrer à des critiques religieuses. La religion est une affaire personnelle » (1979 :23).

Mais aujourd'hui, près d'un demi-siècle après, le moment n'est-il pas venu de s'interroger sur le statut d'un tel avertissement à l'heure des grandes dynamiques

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

culturelles, et de l'essor prodigieux des techniques de l'information et de la communication et leurs conséquences positives ?

On voit bien, en effet, comment les réseaux sociaux en particulier, en démocratisant les sources d'information, restituent la diversité des opinions et la liberté d'expression, et favorisent corrélativement le sens critique, contribuant ainsi, significativement, à desserrer l'emprise des grands médias officiels sur le formatage des consciences collectives par divers procédés propagandistes, dès lors qu'ils ne sont plus tout à fait en situation de monopole absolu. Ainsi, de plus en plus d'hommes de Dieu courageux dénoncent, par le canal des réseaux sociaux, les positionnements idéologiques des religions et leurs mécanismes de dépossession identitaire méthodiquement mis en œuvre.

La religion, une « affaire personnelle » ? Il faut bien en concéder acte, dans la mesure où personne n'est à priori censé pratiquer sa foi au sein d'une confession sous contrainte, car il s'agit, en théorie, d'un engagement individuel volontaire fondé sur la FOI pour le salut de l'âme de chaque croyant. L'une des preuves qu'on peut en donner tient sans doute au constat selon lequel un enfant peut ne pas appartenir à la même confession religieuse que ses parents. A la vérité, si cet argument n'est pas tout à fait spécieux, il n'a que la valeur de l'exception qui confirme la règle, tant l'expérience dans le monde où tout se transmet par atavisme, montre que ces cas de liberté de choix religieux entre parents et enfants sont isolés. Mais bien plus encore ; *quid* des croisades arabo-musulmanes et chrétiennes pluriséculaires en Europe et en Afrique pour la conversion au forceps des peuples ? Les victimes n'en ont pas été que des individus triés sur le volet, comme dans un casting consenti, mais bien des peuples entiers et leurs civilisations, leurs croyances, leurs modes de vie.

La religion est bien plus qu'une affaire personnelle. Elle est un phénomène social à portée culturelle, politique, économique, et en prise directe avec la problématique de l'identité intrinsèque d'un peuple ; son « être-dans-le-monde », tout son système épistémique.

A minima, la religion a souvent fait preuve, à travers l'histoire, d'un silence approbateur sur les politiques de hiérarchisation des races dont les effets néfastes continuent de courir encore, et sur des déviances comportementales en cours aujourd'hui, suivant la pensée dominante, tout en n'observant aucune tolérance en matière de réformes structurelles en lien avec d'autres civilisations, comme celles de l'Afrique. C'est à croire que le Dieu qui, hier a puni Sodome et Gomorrhe, pour, entre autres, fait de pédérastie selon la Bible, aurait changé d'avis aujourd'hui, pour tolérer le LGBTQ-isme, la polyandrie, le poly-amour des femmes, mais qu'à contrario, il se montre toujours aussi intransigeant vis-à-vis de certains faits de culture et traditions tels que la pratique de la polygamie et le mariage des prélats, par exemple !

Comment rendre raison, par ailleurs, de ce que les Anges et les Saints, dont les fidèles sollicitent l'assistance dans leurs vies au quotidien, soient tous de type caucasien, mais que Satan, Démon, ou le Diable soit de type mélanésien (toujours représenté en noir) dans les religions dites révélées ? Victimes de cette damnation originelle construite à dessein, il semble tomber sous le sens que les fidèles noirs doivent consentir bien plus de sacrifices que les autres dans leur aspiration à la vertu, s'ils veulent espérer accéder

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

au paradis. Cela implique, au fond, qu'ils doivent se montrer plus obéissants, dociles, soumis et craindre la sanction divine qui, tel l'épée de Damoclès, pèse sur eux et engourdit leur capacité de questionnement. C'est à ce prix qu'ils mériteront le royaume des cieux.

Imaginons à ce propos un entretien d'embauche avec deux candidats. La différence de confort moral, de confiance en soi est peu discutable, entre ces deux candidats dont un est à « tu et à toi » avec le recruteur, ou entretient une relation de proximité voyante avec le futur employeur, ce qui n'est pas le cas de son concurrent. Il n'est pas bien difficile de comprendre que ce candidat-ci, celui à qui les circonstances imposent la position basse par rapport à l'employeur, considère que son concurrent a sur lui un avantage de fait, lié à sa proximité avec l'employeur en face de qui il se trouve comme en terrain conquis ou à domicile. Que ce candidat désavantagé parvienne à surmonter ce handicap de départ et finisse éventuellement par s'imposer en raison de la qualité irréprochable de son profil par rapport à son concurrent est une autre chose qui relèvera sans aucun doute son mérite. Mais dans ce contexte imaginaire-là, les chances de départ ne paraissent pas égales à priori, l'un des candidats étant en situation de quasi privilège. Il en va ainsi des fidèles noirs dans un univers religieux où Dieu et les Anges sont tous blancs. Le noir y fait alors figure de corps étranger, tel un caneton dans une couvée d'aiglons qui doit tout faire pour survire d'abord, et se faire accepter ensuite, éventuellement. Il ne s'agit là que du résultat d'un travail de propagande idéologique qui a procédé par un lavage de cerveau méthodiquement accompli des siècles durant afin de déconnecter, dans le cas de l'Afrique, les peuples de leur spiritualité, car la religion n'est pas d'importation européenne en Afrique à l'époque de la colonisation. On sait en effet quelle mission donna Léopold II, roi des Belges dans son discours de 1883 aux missionnaires blancs, ainsi que l'extrait (Krakré Koudou, Op cit, pp.14-15, citant le journal camerounais L'Afric-Nature, N°005, octobre 1994 et le Réformateur Chrétien N°004, p.11), ci-après en témoigne :

Révérends Pères et chers patriotes, la tâche qui vous est confiée est très délicate à remplir et demande du tact. Prêtres, vous allez certes pour l'évangélisation, mais cette évangélisation doit s'inspirer avant, des intérêts de la Belgique… Le but principal de votre mission au Congo n'est donc point d'apprendre aux Nègres à connaître Dieu, car ils le connaissent déjà… Ayons donc le courage d'avouer que vous n'irez pas leur apprendre ce qu'ils savent déjà…. Votre action doit se porter essentiellement sur les jeunes, afin qu'ils ne se révoltent pas…

La docilité, l'obéissance et la soumission à l'évangile, la « parole de Dieu », étaient la condition d'accès au paradis à titre de récompense pour les néophytes. On voit ainsi comment la religion s'est faite complice et alliée de l'assujettissement des peuples au profit des colons, et procédait, ce faisant, du système colonial. Césaire (2004 :12-13) dénonce ainsi les méfaits de la colonisation contre ceux qui, sans la moindre nuance, en vantent les bienfaits pour les peuples colonisés :

Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées… Je parle de millions d'hommes arrachés à leurs dieux, à leur terre, à leurs habitudes…Je parle de millions d'hommes à

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.

Dieu ou Allah aurait même sa langue de prédilection comme moyen transactionnel d'exaucement des prières des fidèles musulmans. A preuve, en Guinée Conakry, un imam aurait été arrêté et mis sous servitude carcérale pour avoir osé prier en malinké et non en arabe[3] !

Dieu créateur de toute chose, donc les langues aussi, ne comprendrait-il plus que l'arabe ? La leçon que cette situation enseigne d'après le bon sens est celle-ci : vu du point de vue des Arabes, l'islam passe pour être leur propriété. N'est-il pas né dans l'Arabie, avec un prophète d'origine arabe, et un Livre Saint, le Coran réputé être descendu tout droit du ciel écrit en arabe ?

Non, vraiment, la religion n'est pas qu'une affaire personnelle, dès lors qu'elle opère nécessairement un braquage au plan mental à l'échelle des fidèles, et constitue un puissant outil de domination linguistique et culturelle. Par là-même, elle acquiert une dimension politique hors de caution. Prier en arabe et surtout s'y exprimer, c'est revendiquer subrepticement, même *a minima*, une assimilation à la culture arabe, donc assumer la domination de ce peuple au moyen de sa langue, car dit Zadi Zaourou (1978 : 258)

> « … la langue d'un peuple, c'est ce peuple lui-même, sa réalité, ce qu'il a de plus intime, de plus spécifique, ce qui le différencie précisément de tout autre peuple, sa pensée. Alors nous nous interrogeons : un peuple peut-il s'épanouir réellement lorsqu'une langue lui est imposée du dehors ? »

Au demeurant, la situation suscite d'autres questions de fond, qui certes ne sont pas l'objet de la présente communication, mais qui méritent d'être posées, tant elles sont contigües à cet objet. Elles partent d'un vécu partagé ou d'un constat établi. Nos pays offrent des preuves ostentatoires de la profondeur de l'inclination religieuse des citoyens à travers les édifices dédiés sur toute l'étendue des territoires, y compris même dans les plus petits hameaux parfois.

Cela soulève les questions suivantes : Quelle place occupent ces édifices dans les standards de développement ? Quelle est leur « plus-value » objective c'est-à-dire mesurable sur l'économie, le niveau de vie et le bien-être des populations ? En effet, peut-on continuer de faire passer par pertes et profits les effets induits des coûts des pèlerinages institutionnels des fidèles souvent imputés aux budgets des États, même partiellement, par divers mécanismes ? Par ailleurs, les milliards de nos franc mobilisés chaque année par les pèlerins eux-mêmes, en frais de voyage et séjour à l'extérieur, ne sont-ils pas autant de ressources dont nos pays se trouvent privés au profit des pays hôtes ? Quel est le pays qui, dans le monde, s'est développé du seul fait de la prière de ses citoyens, donc par la religion, sans le labeur de générations de ses citoyens, sans ressources naturelles ni industries, etc. ?

[3] Des échanges avec l'auditoire après ma communication, il apparaît que le délit est constitué dès lors que selon le Coran, les cinq prières quotidiennes doivent impérativement être dites en langue arabe. Cette recommandation s'impose au premier chef aux guides religieux dont les imams. Seulement voilà. N'aurait-il pas été plus logique que le subversif subisse une sanction disciplinaire confessionnelle, plutôt que la judiciarisation d'un manquement moral ? Peut-être la constitution ou les lois du pays le permettent-elles.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Que faut-il retenir sur ce premier point du développement ?

L'avertissement de Cheick. A. Diop selon lequel « tout Africain sérieux qui veut être efficace dans son pays à l'heure actuelle évitera de se livrer à des critiques religieuses » au motif que « La religion est une affaire personnelle » prend toute sa résonnance. On voit en effet comment les effets de l'opium-religion peut potentiellement déstabiliser un pouvoir si la question n'est pas abordée avec intelligence et discernement de manière à concilier intérêt général et privé jusqu'à la formation d'une véritable conscience africaine patriotique capable d'impulser l'inversion de la tendance. Autrement dit, l'avertissement de Cheick A. Diop doit être compris dans la logique d'une approche stratégique. En effet, il invite à veiller à réunir les meilleures conditions de l'efficacité de l'action politique en direction des peuples. Il s'agit donc, sous ce rapport, d'une exigence de réalisme pragmatique qui ne manque pas d'intérêt. La question reste donc d'actualité. Car en la matière, le statu quo n'est pas seulement un non-sens, mais une pleutre résignation. Il n'est pas un renoncement collectif, mais une trahison historique vis-à-vis des générations futures.

Quoi qu'il en soit, l'avertissement de Cheick A. Diop nous introduit de fait dans la problématique de la parole religieuse.

1.2. « Au commencement était la parole…et la parole était Dieu »

La parole est au cœur de la primo-genèse comme l'attestent les Ecritures Saintes, notamment la Bible. Ainsi, dans Jean 1 verset 1, il est écrit :

> « Au commencement de toutes choses, la Parole existait ; la Parole était avec Dieu, elle était Dieu. Elle était donc avec Dieu au commencement. Tout est venu à l'existence par elle et rien de ce qui est venu à l'existence n'est advenu sans elle ».

Cela veut dire qu'avant que rien d'autre n'existât, ne fût créé, la parole était. La parole a donc une fonction intrinsèquement fondatrice, créatrice même, puisque la Bible[4] enseigne que c'est par la parole que tout fut créé par Dieu : « Tout est venu à l'existence par elle et rien de ce qui est venu à l'existence n'est advenu sans elle » y compris la lumière :

> « Au commencement Dieu créa les cieux et la terre ».

La terre était sans forme et vide, et l'obscurité couvrait la surface de l'abîme. Le souffle de Dieu planait à la surface des eaux. Alors Dieu dit : « Que la lumière paraisse ! » et la lumière parut. Dieu vit que la lumière était une bonne chose, et il sépara la lumière de l'obscurité. Dieu nomma la lumière jour et l'obscurité nuit. Le soir vint, puis le matin ; ce fut la première journée » Genèse 1 « Au commencement (1-11),

Ces deux énoncés bibliques soulèvent une autre question centrale ; c'est celle de l'altérité qui rapporte les faits en qualité de témoin et qui pose problème. En effet, le problème vient de ce que, selon Jean 1 verset 1, à ces temps génésiaques, nulle âme n'était censée avoir ni préexisté à la parole créatrice ni même avoir coexisté avec elle. Et cela paraît logique, car le vide sidéral est la condition de félicité de la théorie de la primo-genèse de la parole.

[4] La Bible Nouvelle Français Courant nfc, 2021, p.9

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Autrement dit, pour garantir à cette théorie toute véracité, le néant absolu doit en être la condition ; sinon elle ne serait qu'un vulgaire mythe dolosif produit pour des gens simples d'esprit. Mais précisément, cette conditionnalité laisse perplexe quant à l'authenticité de la révélation, car on se demande quel témoin oculaire a-t-il eu ce don d'ubiquité qui lui a permis de rapporter les prouesses du créateur, alors que, élément immatériel du vide lui-même, il ne peut être qu'une créature postérieure à la parole ? Mais l'explication de la révélation post-cosmique par Dieu lui-même à la source énonciatrice résout la difficulté. Simple question de « bon sens » réhabilité, en apparence ; en apparence seulement car à peine cela réglé que surgit un autre cas intriguant. C'est la surprise de Dieu devant sa propre création, lui l'omnipotent et l'omniscient.

En effet, c'est seulement après l'avoir créée que « Dieu vit que la lumière est une bonne chose ». Il ne pouvait donc pas savoir à l'avance quelle serait l'utilité de la lumière (« une bonne chose »), lui l'omniscient ? Il s'agit là d'une révélation devant laquelle la raison se cabre tel un cheval rétif, et qui tire à conséquence. Cette conséquence est la suivante : certes les écrits parlent de Dieu, mais leur nature prétendue d'inspiration divine est sujette à caution, sauf à admettre que les pouvoirs de Dieu ne sont pas infinis mais limités.

Quoi qu'il en soit, la parole créatrice libère au moins deux constantes. La première est celle du pouvoir actionnel de la parole dont on sait que J. L. Austin a eu le mérite d'en avoir décrit les mécanismes opérationnels à travers la pragmatique en tant que théorie princeps des actes de langage. Or tout acte de langage ne prospère qu'en instituant l'altérité comme un autre soi-même partenaire ou témoin de mon agir. La deuxième constante du pouvoir de la parole est d'ordre quasi transcendantal, dès lors que, en tant qu'Être fondateur, la parole domine sur le monde à l'infini, semblant tantôt disputer à Dieu lui-même sa finitude et se confondre avec son éternité dans une altérité qui se veut distinctive d'abord : « la parole était avec Dieu **»** ; fusionnelle et unitaire ensuite : « … et la parole était Dieu » (Jean 1 verset 1). Tantôt, la parole n'est que l'émanation du génie du créateur omnipotent, car Dieu dit : « Que la lumière paraisse ! » et la lumière parut ». Résumons.

La seule créature des origines qu'est la parole (« au commencement était la parole ») se fait Dieu, lequel la fait advenir ensuite. On aura compris la logique singulière, toute religieuse et le pouvoir spécial des mots qui braconnent aux frontières du dogme opérant par conditionnement de masse. Telle est la fin poursuivie par l'exigence de docilité et l'obéissance servile passée en vertu, et qui permet de garantir aux fidèles leurs places au paradis céleste après qu'ils ont écumé toutes les souffrances sur terre, non sans avoir renoncé pour beaucoup à leurs responsabilités de sujets sociaux dans l'attente d'une intervention divine dans leurs vies pour pourvoir à leurs besoins. Là réside le danger pour les pays comme les nôtres en bute à des forces impérialistes dans leur quête de souveraineté sous toutes ses formes, lorsque des bras valides qui doivent contribuer à leur développement et les amener à jouer les premiers rôles dans la logique de domination, s'abandonnent aux grâces divines, se faisant ainsi spectateurs de leurs propres destins et non acteurs.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Au total, la parole, Être fondateur se retrouve sous des formes infinies et sous différents statuts. Par exemple, sous le prisme du genre des produits de l'esprit, la taxinomie est assez ouverte. Elle permet de distinguer parole scientifique, littéraire (roman, théâtre, poésie, récit, nouvelles etc.), philosophique, juridique, politique, économique, etc. La parole peut être aussi de nature provocatrice, divisionniste, belliciste, ou au contraire amicale, (ré)-conciliatoire, sage, fédératrice, propitiatoire, etc. quand elle se fait libation.

2. Parole mystico-religieuse : la parole de libation

Selon le Dictionnaire Poche Larousse (2019 : 471), à l'origine, la libation est le liquide (lait, huile, vin, eau, liqueur) versé en offrande rituelle. Par effet métonymique, le terme a fini par renvoyer à la cérémonie elle-même au cours de laquelle le rituel est exécuté. L'offrande accompagnée de paroles sacramentelles vise à solliciter les mânes des ancêtres ou les divinités pour leur assistance conjuratoire et propitiatoire au bon déroulement de l'objet de la rencontre, ou l'avènement d'une fin heureuse souhaitée.

Il s'agit par conséquent d'un fait de culture et traditions qui révèle un pan de la cosmogonie d'un peuple. En contexte africain notamment, la libation célèbre une conception unitariste des éléments cosmiques, en particulier entre les vivants du monde physique et ceux de l'invisible dans l'au-delà. A ce propos, dans une étude antérieure (notes sur les avertisseurs communicationnels in Magana. L'analyse du discours dans tous les sens, Volume 1, Numéro 2, 2024, pp.18-19), je citais le poète Birago Diop célébrant « ce rapport écosystémique de l'Africain au monde, rapport sur lequel s'est construite et fonctionne toute sa bioéthique interactionnelle :

> Ceux qui sont morts ne sont jamais partis :
> Ils sont dans l'Ombre qui s'éclaire
> Et dans l'ombre qui s'épaissit.
> Les Morts ne sont pas sous la Terre :
> Ils sont dans l'Arbre qui frémit,
> Ils sont dans le Bois qui gémit,
> Ils sont dans l'Eau qui coule,
> Ils sont dans l'Eau qui dort »

Au plan social, l'exécution de la parole sacramentelle est formellement encadrée. En effet, il faut être institutionnellement investi par des personnes qui sont habilité, et qui te reconnaissent comme ayant le profil idéal, pour exécuter le rituel de la libation. D'ailleurs, la plupart du temps, nous avons affaire à un relais par atavisme au sein des familles. La parole de libation n'est donc pas une parole profane, mais une parole mystico-religieuse qui a sa propre grammaire, ses contraintes protocolaires et ses conditions de profération.

De la parole ritualiste à la parole de communication ordinaire, nous avons affaire à une différence de degré mais pas de nature.

3. Paroles profanes : paroles de la communication ordinaire

La parole profane est celle en usage dans les nombreuses interactions sociales et qui n'est pas marquée au plan religieux, ésotérique ou spirituel. C'est la parole de la communication ordinaire.

3.1. « Lui-là, tu parles là-bas, il parle ici » : parole en contexte multilingue

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

Abidjan, commune de Cocody, quartier Bonoumin (Abidjan nord), dimanche 16 février 2020. Il est 6h10 (heure locale, Abidjan). Je sors de chez moi, pour la marche de santé du jour. Dix minutes plus tard, arpentant une artère principale achalandée d'échoppes et restaurants-bars, j'entends deux dames occupées à une tâche de salubrité devant une buvette. Celle-ci n'a pas dû chômer la veille, samedi, jour du « show » et des bacchanales de toutes sortes qui, par un hasard de calendrier et pour le bonheur des noceurs, a succédé au 14 février et la Saint Valentin. L'une des deux dames occupées à balayer lance : « Lui-là, tu parles là-bas, il parle ici ; tu parles là-bas, il parle ici ».

De toute évidence, c'est une tierce personne, un homme (le « lui-là ») qui est le sujet de la conversation. Un homme obstiné voire buté, qui ne s'en laisse pas compter, et à qui on a du mal à faire entendre raison, ceci pouvant aller à la capacité, de sa part, de réparties parfois cinglantes et même désobligeantes. Cette expression répétée (« tu parles là-bas, il parle ici ; tu parles là-bas, il parle ici ») traduit donc une complainte agacée face à l'échec des tentatives de convaincre « lui-là ». Elle a d'autres variantes dont « Je/tu / on met(s) ici, il/elle met là-bas ; Je/tu /on met(s) ici, il/elle met là-bas ».

Il s'agit là de quelques manifestations des « pratiques langagières » Boutet (2002 :459) et des formes d'appropriation du français qui soulèvent la question du variationnisme en contexte multilingue et d'interférences linguistiques, etc. Ce qui domine dans ces pratiques langagières ou « productions verbales » c'est le besoin de communication qui prend ses distances vis-à-vis du formalisme de la langue élite.

Cette distanciation peut être prononcée au point de tomber dans des pratiques langagières décadentes.

3.2. « Ibièkissè » ou la parole publique décadente

3.2.1. Qu'est-ce qu'une parole publique ?

Cinq caractéristiques peuvent permettre de définir une « parole publique ». Premièrement, **la qualité de l'auditoire**. La parole publique n'est pas livrée dans un cercle autotélique restreint à des personnes proches (famille, ami.e.s, etc.), mais dans un espace public, avec un auditoire composite quasi universel. Deuxièmement, **le canal de diffusion.** La parole publique parvient à l'auditoire indifférencié par des canaux grand public (presse imprimée, radio, télévision, réseaux sociaux). Troisièmement, **les circonstances**. La parole publique s'entend dans des circonstances solennelles ou non en situation de crise comme en temps de paix. Quatrièmement, **le statut de l'orateur-trice** qui est sans doute la caractéristique la plus importante de toutes. En effet, le caractère « public » est étroitement lié d'une part, au statut d'officiel de la personne (gouvernants, représentants, élus locaux en fonction ou pas, grands décideurs de la haute administration publique ou privée parlant es qualité, etc.) soit des icônes ou des personnalités influentes du monde des affaires, du show-business, du sport, des médias, des arts et culture, de la société civile, etc. Enfin cinquième et dernière caractéristique, **la fortune de la parole** en termes de réception dans l'opinion, c'est-à-dire l'intérêt qu'elle suscite dans l'auditoire au plan axiologique. Elle peut être clivante et mettre aux prises des avis opposés en provoquant soit l'émoi, la réprobation, le blâme, la condamnation de certains, soit au contraire rencontrer le soutien, la défense, l'assentiment, les félicitations (à l'auteur-e) d'autres.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

Autrement dit, c'est une parole qui ne laisse pas indifférent en raison de ses effets dans l'opinion. On voit donc bien que si le cumul de ces caractéristiques définit l'archétype de la parole publique, ces conditions d'essence ne sont pas forcément cumulatives. En effet, l'avis d'un citoyen lambda remplissant les autres critères peut parfaitement s'auto-conférer la nature d'une parole publique, à bien plus forte raison, lorsque nous avons affaire à un habitué des réseaux sociaux par exemple.

Ainsi en va-t-il des supposées révélations d'un activiste[5] ivoirien des réseaux sociaux controversé, sur les affaires de mœurs au plus haut sommet de l'Etat ivoirien et les messes basses de dignitaires du régime et de la République. C'est également le cas de la récente déclaration de la star du reggae Alpha Blondy[6] invité sur radio France internationale, et ses « confidences » au sujet de la libération de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo. La parole publique est donc une parole à effets dans l'opinion et qui emporte des enjeux.

3.2.2. Présupposés et enjeux de la parole publique

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une parlementaire[7] ivoirienne membre du parti au pouvoir, dont la sortie publique es qualité a fait à son temps la Une de l'actualité au plan de l'éthique, et soulevé une vive indignation dans l'opinion en raison de la vulgarité et surtout l'obscénité des propos.

En effet, ceux-ci, accompagnés d'un geste de l'index effectuant le mouvement de rotation d'un tournevis, ont été centrés sur la matrice féminine de la cible. Autrement dit, l'insulte publique a visé la partie la plus intime de la victime, elle aussi militante connue d'un parti d'opposition. En langue malinké en effet, le « i » renvoie à l'indice allocutaire (tu/ toi, la personne à qui « je » s'adresse). Le terme « biè », lui, désigne la partie urogénitale de la femme.

Ce qui est en cause, c'est le sens du devoir d'exemplarité pour impacter positivement le comportement et la responsabilité citoyenne, tout en préservant l'image de l'institution, et ce, par contraste avec un citoyen lambda. La preuve, c'est que ce sont les personnalités ayant ce profil de « citoyen modèle » qui sont généralement choisies comme égéries ou ambassadrices des grandes institutions, organisations ou multinationales auxquelles elles font profiter leur image pour promouvoir la leur ou leurs politiques.

Certes, dans le cas des multinationales, ce partenariat est souvent de type transactionnel mercantiliste. Mais pour les organisations et institutions (ONU, OMS, UNESCO, etc.) le substrat reste toujours d'ordre pédagogique, la finalité ultime étant d'apprendre à apprendre et pratiquer des valeurs, voire à construire et manifester des comportements vertueux. Avec le cas de la députée en l'occurrence, c'est un euphémisme d'affirmer qu'elle ne semble pas avoir pris la mesure de son devoir d'exemplarité en matière d'éducation populaire, ni qu'elle ait été davantage consciente de sa fonction de représentante du peuple à qui elle doit renvoyer une image gratifiante

[5] Johnny Patchéko Antonio est le nom d'emprunt de l'activiste controversé.
[6] Alpha Blondy a soutenu que le président Alassane Ouattara serait intervenu en faveur de la libération de l'ex-président ivoirien de la Cour pénale internationale. Blé Goudé Charles ex-codétenu de la CPI a démenti ces allégations manipulatoires de l'artiste.
[7] Elle répondait à une offense qu'aurait proférée quelques jours plus tôt la victime contre une personnalité du gouvernement ivoirien, ministre de l'éducation nationale à l'époque des faits

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.31- 43

d'elle-même et de l'hémicycle, à la classe politique en général et à la gente féminine en particulier. S'y soustraire impunément grâce à l'immunité de représentation, c'est trahir l'éthique de ce contrat social et enlever toute respectabilité à la fonction parlementaire. Car toute fonction de représentation, toute fonction publique confère des droits certes, mais soumet aussi à des devoirs.

Conclusion

La langue, qu'elle soit le résultat d'une maturation sociologique patiente d'efforts collectifs des membres d'un groupe social qui la créent à leur service, ou un don de Dieu, elle reste un puissant outil irremplaçable d'interactions entre ses usagers à travers la parole. Sous ce rapport, la parole assume sous d'innombrables états ses deux principales fonctions, à savoir la fonction représentationnelle et la fonction actionnelle. Cette communication n'en a abordé que quelques aspects à partir de faits de discours de nature, statut et conditions d'émission différents. Exercice de révélation du pouvoir des mots, la communication a mis en exergue les sens et leurs effets, ainsi que les implications et les enjeux du dire. Qu'il s'agisse d'un fait de discours à caractère religieux (biblique ici), cultuel ou profane, la parole n'est jamais un exercice fortuit, mais au contraire, orientée dans telle dimension ou dans telle autre, voire selon telle visée pragmatique ou telle autre. Cette observation s'applique évidemment au contenu de la présente contribution où, pour ce qui est de la parole religieuse telle que citée supra (Jean 1 verset 1), la contribution, se fondant sur le doute raisonnable créé au sujet de l'omniscience de Dieu, ne concède pas acte de l'authenticité de l'inspiration divine du fait de discours analysé. Par ailleurs, en raison de l'effet anesthésiant de la religion sur le droit et les capacités des fidèles à entrer en questionnement sur le fait religieux, la communication met subrepticement en relief l'effet inhibiteur de la prise de conscience par les fidèles soumis, de leur propre conditionnement et leur servitude mentale, et appelle à s'y soustraire. *In fine*, à chaque parole son état, et à chaque état de parole sa finalité. Tel est le sens de Magana N'zassa la parole plurielle.

Références bibliographiques

Benveniste E., (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, Paris, Editions Gallimard

Bible Nouvelle Français Courant, 2021

Bohui Djédjé H., (2024), « L'analyse du discours dans tous les sens », in *Magana,* Volume 1, Numéro 2

Césaire A., (2004), *Discours sur le colonialisme suivi de Discours sur la Négritude*, Paris, Présence Africaine.

Cheick Anta D., (1979), *Nations nègres et culture*, Tome 1, Paris, Présence africaine

Krakré K., (2022), *Sortons du conditionnement* ! Londres, Mary Bro Foundation Publishing

Zadi Zaourou B., (1978), *Césaire entre deux cultures*, Abidjan-Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines

Dictionnaire Poche Larousse, 2019

Note bibliographique

Hilaire Bohui Djedje, enseignant chercheur au département de Lettres Modernes (Université Félix Houphouët-Boigny), Hilaire Bohui Djedje est Professeur des Universités. De formation grammairien et énonciativiste, il est spécialiste d'Analyse du

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

discours et de Pragmatique orientée sur les problématiques d'interaction et d'argumentation. Depuis 2007, il est l'initiateur de l'enseignement de la linguistique de l'énonciation au département de Lettres Modernes, après avoir dispensé plusieurs années durant, des cours de grammaire normative, de phonétique et de phonologie. Depuis 2008, il est le Directeur scientifique du département de Lettres Modernes. Il est par ailleurs : Responsable de l'UP Grammaire et Linguistique du français au département de Lettres Modernes depuis 2006 ; Responsable du Parcours Langues, Théories et Discours Littéraires depuis 2014 ; Directeur du Conseil scientifique du Laboratoire Dynamique des Langues et Discours (LADYLAD) depuis sa création et membre fondateur du Réseau Africain d'Analyse de Discours (R2AD) Essayiste et poète, Petit recueil d'ivoirismes et Une vie de serpillière sont ces deux dernières publications dans ces domaines. Par ailleurs, il est auteur d'un récit sous édition. Auteur de plusieurs articles scientifiques il est également coordonnateur de nombreux ouvrages collectifs dont le dernier en date, sur la Covid 19, est intiutlé « La maladie à coronavirus : discours sur une pandémie, leçons d'un confinement ». En matière de recherche, Professeur BOHUI s'intéresse à la mise en place d'une approche endogène des faits de discours en contexte africain. Il développe quasiment une addiction à la nécessité du renouvellement ou du moins, de l'enrichissement du paradigme dans l'approche des faits de discours produits en contexte africain. Autrement dit, la mise en place d'une approche endogène en analyse de discours où la Culture, le mode de pensée, l'être-dans-le monde de l'Africain exercent une pression sur le dire qui, à son tour, traduit la société productrice. C'est en cela qu'il développe la théorie des avertisseurs communicationnels africains (ACA) depuis quelques années.

© 2022 Cahiers Africains de rhétorique , **Vol 4, n°2, Année 2025**

Copyrights : L'article est la propriété intellectuelle de son ou ses auteur(s). Le droit de première publication est octroyé à la revue.
Informations sous droit d'auteur et Code éthique, consultables sur le site de la revue :
https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/4
https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/6

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*